



# Procès-Verbal

## Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats Commission Régionale Sportive Féminine

---

### Réunion de concertation du lundi 14 juin 2021

**Présents :** *Mmes. Nicole CONSTANCIAS (Commission Féminine), Christine HALLER (Commission Féminisation)*

*MM. A. MEYER, S. DULAC, G. BOUAT, Y. GADEN, J.M. JASZTRZAB, A. MARCOTULLIO (C.R.S.), Yves BEGON (Responsable des Compétitions)*

**Excusés :** *Mme Annick JOUVE, M. Anthony ARCHIMBAUD (Commission Régionale Féminine)  
Mmes Nacéra LARIBI, Gisèle BARICHARD (Commission Régionale Féminisation)*

### **PREAMBULE**

---

La présente réunion de concertation fait suite à celle de la Commission Régionale Plénière de Réforme et de Suivi des Championnats qui s'est tenue en début d'après-midi. Elle a pour but de finaliser la réforme des compétitions régionales féminines qui sera soumise à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du samedi 26 juin 2021

#### **Pour la saison 2020-2021 :**

Les championnats régionaux féminins comprenaient :

- en SENIORS R1 F : 21 équipes soit 2 poules (1 poule de 10 et 1 poule de 11)
- en SENIORS R2 F : 29 équipes réparties sur 4 poules (2 de 8, 1 de 7 et 1 de 6 (suite au retrait d'une équipe)
- en U18 F : 37 équipes soit 5 poules (2 poules de 8 et 3 poules 7)

#### **Pour la saison 2021-2022 :**

La Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats (C.R.S.) propose l'architecture ci-après :

- en U18 F : création d'une poule unique R1 à 12 clubs et mise en place d'un 2<sup>ème</sup> niveau (dit R2) soit 2 poules de 10 à 12 équipes
- en SENIORS R1 F : 20 équipes soit 2 poules de 10 (suite au retrait du F.C.NIVOLET)
- en SENIORS R2 F : 30 équipes maximum

#### **Pour la saison 2022-2023 :**

- en SENIORS R1 F : une poule unique à 12 équipes
- en SENIORS R2 F : 3 poules à 10 équipes chacune

### **COURRIERS DES CLUBS**

---

**Ayant évolué en R1F, le club demande de repartir en R2 F :**

- F.C .NIVOLET

**Demandes pour intégrer la R2 F :**

- F.C. BOURGOIN JALLIEU
- MARIGNIER SPORTS
- U.S. LA MOTTE SERVOLEX
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2)

**Demandes pour évoluer en U18 F :**

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
- GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- ASVEL VILLEURBANNE.
- G.F. CHAZAY GOAL
- CHASSIEU DECINES F.C.

**Demande de changement de poule en R1 F :**

- CALUIRE FOOT FEMININ 1968

Pris note de ces différentes demandes.

Les clubs concernés sont invités à prendre connaissance des dispositions ci-après prises par le Conseil de Ligue

**RAPPEL DE LA DECISION DU CONSEIL DE LIGUE DU 24 AVRIL 2021**

Lors de sa réunion du 24 avril 2021 et suite à la décision de prononcer une saison blanche, le Conseil de ligue a notamment arrêté les dispositions ci-après :

*« ... que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 2020/2021 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matchs sera forcément identique :*

*Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :*

- *Il y a nécessité de compléter (voire réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes.  
Nota : une équipe demandant à ne pas repartir en 2021/2022 dans le championnat où elle était inscrite en 2020/2021 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau.*
- *Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements »...*

**Nota :** Afin de faciliter la constitution et la diffusion des poules de la saison 2021-2022, il a été demandé aux clubs de procéder à l'engagement de leurs équipes en confirmant obligatoirement leur accord sur Footclubs pour le 20 juin 2021.

## **CHAMPIONNAT R1 F POUR 2021-2022**

---

Compte tenu de ces dispositions, la composition du groupe de 20 équipes évoluant en division R1 F est ainsi constituée :

F.C. AURILLAC, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT SPORTS, F.C. CHASSIEU-DECINES, F.C. CHAZAY AZERGUES, F.C. CHERAN, Et. S. CHILLY, CLERMONT FOOT 63, A.S. DOMERAT, GRENOBLE FOOT 38 (2), OLYMPIQUE LYONNAIS (2), F.C. PONTCHARRA / SAINT LOUP, A.S. SAINT ETIENNE (2), F.C. SAINT ETIENNE, OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL, A.S. SAINT MARTIN EN HAUT, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE, SUD LYONNAIS F 2013, OI. VALENCE F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2)

Ceci sous réserve de confirmation des engagements de ces équipes.

Les équipes PUY FOOT 43 (B), F.C. BOURGOIN JALLIEU et MARIGNIER SPORTS sont retenues dans cet ordre sur une liste d'attente.

La Commission régionale Féminines devra répartir ces équipes sur 2 poules puis les présenter pour approbation au Conseil de Ligue.

## **CHAMPIONNAT R2 F POUR 2021-2022**

---

Les 30 équipes retenues pour constituer la R2 F sont les suivantes :

F.C. ALLY-MAURIAC, U.S. ANNECY LE VIEUX, A.C. AUZON-AZERAT, BORD DE SAONE F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, ESSOR BRESSE SAONE, F.A. LE CENDRE, A.S. CHADRAC, CLERMONT FOOT 63 (2), S.C.A. CUSSET, L'ETRAT LA TOUR SP., F.C. EYRIEUX EMBROYE, Fco FIRMINY INSERSPORT, GRESIVAUDAN A.S., EVEIL DE LYON, LYON F.C., U.S. MAGLAND, E.S. MEYTHET, F.C. NIVOLET, F.C. NORD DROME, ATOM SP.PIERRELATTE, PLASTIC VALLEE F.C., FOOT TROIS RIVIERES, F.C. RIORGES, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE (2), U.S. SAINT FLOUR Et. SAINT GENAS AZIEU, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2), OI. VALENCE (2), A.S. VEZERONCE HUERT.

Ce bilan de participation est fait sous réserve de la confirmation des engagements de ces équipes. En cas de défection, l'équipe concernée serait remplacée par un des clubs postulants à la R2 F déterminé par l'ordre de classement établi selon les mêmes critères sportifs définis pour la U18 R1 F ci-après.

Les deux poules seront arrêtées par la Commission Régionale Féminine puis validées par le Conseil de Ligue.

## **MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FORMULE POUR LE CHAMPIONNAT U18 F POUR 2021-2022**

---

Jusqu'à présent, le championnat U18 F était basé sur le principe d'invitations et ne comprenait pas de montée ni de descente.

La Commission Régionale de Réforme et de Suivi propose avec l'approbation du Conseil de Ligue un championnat U18 F modifié afin qu'il devienne une véritable compétition. Celui-ci comprendra 2 niveaux : R1F (1 poule unique à 12 Clubs) et R2F (2 poules de 10 ou 12 équipes) qui se dérouleront sur une seule phase.

Cette réforme doit obtenir au préalable l'aval de la prochaine Assemblée Générale avant application dès la saison 2021-2022.

- **U18 R1 F**

Prenant en compte les critères arrêtés par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats, à savoir :

Le niveau des équipes Seniors

La régularité des équipes évoluant en catégorie U18 F

Le potentiel de développement de la section féminine d'un club

Le label et l'encadrement

La poule R1 F serait ainsi constituée :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, F.C. CHERAN, CLERMONT FOOT 63, Ev A. GENAS AZIEU, GRENOBLE FOOT 38 (2), E.S. MEYTHET, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE, A.S. SAINT ETIENNE (2), A.S. SAINT PRIEST, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C., F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE.

Cette poule est susceptible d'être modifiée en cas de désistement et ce projet de poule sera présenté au Conseil de Ligue pour approbation.

- **U18 R2 F**

Afin de constituer les 2 poules de U18 R2 F, les équipes suivantes qui étaient engagées la saison dernière sont retenues :

F.C. PAYS D'ARBRESLE, F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE, BORDS DE SAONE F.C, BOURGOIN JALLIEU F.C., CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT SPORTS, CHATEL GUYON F.C., A.S. DOMERAT, Fco FIRMINY INSERSPORTS, Ev. S. GENAS AZIEU, F.C. LANFONNET, E.S., LYON FOOTBALL, Gf MYF BESSAY, A.S. MONTFERRAND, U.S. LA MOTTE SERVOLEX, GF NIVOLAS LA TOUR, A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN, F.C. SAINT ETIENNE, OI. VALENCE (2)

Il convient d'y ajouter de nouvelles équipes : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, Gf ARTAS CHARANTONNAY-NORD DAUPHINE, F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS, GF CHAZAY-GOAL, ASVEL VILLEURBANNE.

Les équipes de CLERMONT SAINT JACQUES et CHASSIEU DECINES F.C. sont placées dans cet ordre sur une liste d'attente.

Il appartiendra à la Commission Régionale Sportive Féminine de répartir ces équipes dans 2 poules pour les soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

Yves BEGON,

Arsène MEYER,

Président du Département Sportif

Président de la CRS